



Au nom de l'enfant rajout du nom de la mère à celui du père

Par **anita**, le **04/03/2009** à **18:42**

Demande de conseil

Bonjour,

je suis séparée de mon compagnon depuis 10 mois (ni mariée ni pacxée), je ne voulais pas que les alloc servent à payer l'alcool et les clopes et ++. Nous avons un enfant qui a 20 mois qui porte son nom (il en est le père).

Je n'ai pas encore pris la décision pour voir le JAF. j'ai peur qu'il lui donne un droit de garde. Il ne participe pas au frais.

Il voit l'enfant quand il en a envie environ une heure tout les quinze jours (je lui fixe alors un rendez vous dans un parc ou il y a une aire de jeux pour enfant) car je ne veux pas qu'il vienne chez moi.

Ma question vu que le père ne fait rien:

pour l'enfant, est il possible de faire rajouter mon nom de famille en plus du nom du père? si oui comment procéder?

Je sais, j'étais naïve et amoureuse car cela aurai pu (peut être) être fait à la naissance de l'enfant et plus simple.

Merci d'avoir pris un peu de temps pour me lire.